

République Française

MARNE

Nombre de membres

En exercice : 17
Présents : 16
Votants : 16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de GUEUX**

Séance du 16 octobre 2013

L'an 2013 et le 16 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX.

Convocation : 11/10/2013
Affichage : 11/10/2013

Présents : Jean-Pierre RONSEAUX, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Madame Martine RHONE, Monsieur Hubert CROZAT, Benoît DINVAUT, Brigitte DUPONT, Patricia GIANNETTA, Jean-Pierre MAZEREEL, Monsieur Matthieu SIRAULT, Monsieur Ange-Marie SONNET, Monsieur Pierre-François SOUCHON, Jean-François TROITZKY, Nicolas VIGOUR.

Absents :

Monsieur Didier DELAVELLE, pouvoir donné à Madame Martine RHONE
Monsieur Michel MAGNEE, pouvoir donné à Monsieur Nicolas VIGOUR
Monsieur Pascal ANGHELOVICI, absent

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

DEL102013 03 – Instauration de la taxe d'aménagement

Vu la délibération du Conseil municipal DEL092011_02 du 07 septembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement à taux différenciés par secteur,

Considérant que la taxe d'aménagement a été mise en place par l'Etat pour permettre le financement des équipements publics nécessaires pour l'urbanisation,

Considérant que le secteur 1 (lotissement Vert) et le secteur 5 (Zone artisanale) ont été équipés dans le cadre de la viabilisation et que le coût des travaux a déjà été intégré dans le prix de vente des terrains,

Considérant que le coût des travaux de viabilisation des autres secteurs (2, 3, 4, 6) sera aussi intégré dans le prix de vente des terrains,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE**

d'instaurer à partir du 1^{er} janvier 2014 la taxe d'aménagement au taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal pour toutes les zones urbanisées ou à urbaniser, conformément à la délibération DEL 092011_01.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Pierre RONSEAUX

